



520, Bd du Parc d'Affaires
CS 50111
62903 COQUELLES CEDEX

Tél. : 03 21 00 81 00
Fax : 03 21 00 81 99

courrier@habitatdf.fr

www.habitat-hauts-de-france.fr

S.A. d'H.L.M. à Conseil de
Surveillance et Directoire au
capital de 93 784 Euros

SIRET 661 750 067 00117
APE 6820 A



AMIENS
03 22 47 65 91

ARRAS
03 21 55 19 36

BERCK SUR MER
03 21 89 09 80

BETHUNE
03 21 61 33 00

BOULOGNE SUR MER
03 21 33 00 50

CALAIS
03 21 19 62 00

DUNKERQUE
03 28 65 86 70

ROUBAIX
03 20 73 28 19

ST OMER
03 21 88 34 10

VALENCIENNES
03 27 28 24 00

HABITAT
RÉUNION La Force
de l'engagement
LOI ALUR



Commune de
NOUVELLE-EGLISE
(62 370)



LOTISSEMENT EN 19 LOTS + 1 ILOT

LOT 14

**PLAN DE CONSTRUCTIBILITE
& DE BRANCHEMENT**

PROVISOIRE



Agence de CALAIS
www.geometre.net

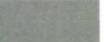
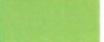
15 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
62100 CALAIS



LEGENDE

-  - Périmètre du lot
 -  - Position des accès aux lots
 -  - Zone constructible
 -  - Branchement eau potable
 -  - Branchement telecom
 -  - Branchement enedis
 -  - Branchement gaz
 -  - Raccordement assainissement EU
 -  - Raccordement assainissement EP
- La distance minimale est de 3.00m depuis la limite séparative. Cette distance d'implantation se mesure à partir du mur de la façade de la construction principale bordant la limite séparative ou du point de la construction le plus proche de cette limite.
- Recul minimum de 5.00m depuis l'alignement. Les distances d'implantation se mesurent à partir du mur de la façade avant de la construction principale (ou donnant sur la rue en vis-en-vis de l'accès à la parcelle)
- Cotation des zones constructibles
-  - Point de niveau de la voirie provisoire

Equipements publics

-  - Candélabre (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie - position figurative)
-  - Poteau incendie (position figurative)
-  - Place de stationnement en domaine public (Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie)
-  - Coffret électrique (position figurative)
-  - Borne bois (Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie - Positions figurative)
-  - Noue (Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie)
-  - Voirie (Enrobé définitif réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)
-  - Espaces Verts (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)
-  - Accès Parcelle (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)
-  - Trottoir (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)

PROVISOIRE

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

AUTEUR	VERIFICATEUR
FLD	TP
Visa :	Visa :

